

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 novembre 2019

## Point 3.1 à l'ordre du jour –Délibération 2019-16

## Relative à l'adoption du programme de travail de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP,

Après avis du Conseil scientifique consécutif à la séance du 8 et 9 octobre 2019,

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

## **DECIDE**

Article 1° – d'adopter le programme de travail de Santé publique France ;

Article 2° – la Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire le : 20 décembre 2019 Marie-Caroline BONNET-GALZY Présidente du Conseil d'administration